

**Informations sur les ajustements par rapport à COVID-19**  
Addendum au bulletin d'information du 14.12.2020

Mesdames et Messieurs les Présidents

Le bulletin d'information d'hier a suscité des questions chez un certain nombre de personnes. Pour nous, il a toujours été clair que le couvre-feu tel que publié par le Conseil fédéral s'applique également à l'entraînement des chiens. C'est pourquoi nous n'en avons pas parlé de façon particulière.

Voici à nouveau le texte d'hier avec les temps:

La bonne nouvelle d'abord : même avec les dernières mesures imposées par le Conseil fédéral, un entraînement régulier au parc canin est toujours possible. Du lundi au samedi, entre 06.00 et 19.00 heures, des formations individuelles et collectives de cinq personnes au maximum peuvent encore être effectuées. Le bien-être des chiens peut ainsi être assuré.

Les événements, les tests de chiens et les entraînements avec plus de cinq personnes sont toutefois interdits depuis samedi dernier.

Le travail et la vie en club souffrent encore des restrictions et nous ne savons pas comment cette situation va évoluer. Tirons le meilleur parti de la situation, restons ensemble, suivons les mesures imposées et espérons qu'en 2021 nous aurons des solutions qui nous permettront de faire à nouveau notre travail avec les chiens sans restrictions.

Dans toutes les activités de votre association, veuillez garder à l'esprit que les cantons peuvent adapter les mesures individuelles ; dans tous les cas, contactez les autorités cantonales compétentes avant la manifestation.

Dans ce sens, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et un Noël béni.

Meilleures salutations



Hansueli Beer, Président